

440470 - Petites-Affiches**Polyplus Acquisition SAS**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 €
Siège social :
39 Rue de la Gare de Reuilly
75012 PARIS
881 837 496 R.C.S. Paris

Aux termes d'une déclaration de dissolution sans liquidation en date du 03/03/2020, la société « Vector Laboratories, Inc », Société de Californie (California Corporation), siège social : 818 West Seventh Street, Suite 930, Los Angeles, CA 90017 (Etats-Unis), et dont le numéro d'identification est le C 0890 806 (lieu d'immatriculation Californie), associée unique de la société « Polyplus Acquisition SAS », a décidé la dissolution sans liquidation de cette dernière. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société « Polyplus Acquisition SAS » au profit de la société « Vector Laboratories, Inc ». Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 al.3 du code civil, les créanciers de la société « Polyplus Acquisition SAS », peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions

doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Paris.

440438 - Petites-Affiches**DIGITAM Consulting**

Société par actions simplifiée à associé unique en liquidation au capital de 3.000 €
Siège social :
21 rue Nollet
75017 PARIS
830 974 358 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal en date du 10 avril 2020, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 10 avril 2020.

- nommé en qualité de liquidateur : M. Franck DELBES, demeurant 21 Rue Nollet 75017 Paris

- fixé le siège de la liquidation au 21 rue Nollet 75017 PARIS, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Le liquidateur.

CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

440033 - Petites-Affiches**TARKETT**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 327 751 405 euros

Siège social : **Tour Initiale – 1, Terrasse Bellini – 92919 Paris la Défense**
352 849 327 R.C.S. Nanterre

Avis de convocation**AVERTISSEMENT :**

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus et des restrictions de circulation et mesures de confinement imposées par le Gouvernement, l'Assemblée Générale du jeudi 30 avril 2020 se tiendra exceptionnellement à huis clos, c'est à dire sans la présence physique de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19. Dans ces conditions, les actionnaires ne pourront pas être admis physiquement à la réunion et sont invités à participer à l'Assemblée en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président.

Les modalités précises de vote par correspondance ou par procuration sont décrites ci-après.

Le formulaire unique de vote est disponible sur le site internet de la Société : <https://www.tarkett.com/fr/content/assemblee-generale-2020> et peut être retourné exceptionnellement par voie électronique à actionnaires@tarkett.com.

L'Assemblée Générale fera l'objet d'une retransmission audio en direct dont le lien d'accès sera accessible sur le site internet de la Société : <https://www.tarkett.com/fr/content/assemblee-generale-2020>

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la présente rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020 : <https://www.tarkett.com/fr/content/assemblee-generale-2020>.

Les actionnaires de TARKETT sont avisés qu'ils seront convoqués en Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **30 avril 2020 à 9 heures** au siège social de la Société, Tour Initiale – 1, Terrasse Bellini – 92919 Paris la Défense, à huis clos, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR**À titre ordinaire**

Résolution n°1 : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

Résolution n°2 : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

Résolution n°3 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

Résolution n°4 : Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ;

Résolution n°5 : Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG ;

Résolution n°6 : Nomination de Salustro Reydel en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;

Résolution n°7 : Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société MAZARS ;

Résolution n°8 : Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Jérôme de Pastors ;

Résolution n°9 : Nomination de Nicolas Deconinck en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

Résolution n°10 : Approbation des informations relatives aux rémunérations 2019 de l'ensemble des mandataires sociaux
Résolution n°11 : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Fabrice Barthélemy, Président du Directoire ;

Résolution n°12 : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Eric La Bonnardière, Président du Conseil de surveillance ;

Résolution n°13 : Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Directoire ;

Résolution n°14 : Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance ;

Résolution n°15 : Approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance ;

Résolution n°16 : Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

À titre extraordinaire

Résolution n°17 : Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition et de conservation ;

Résolution n°18 : Modifications de l'article 17 des Statuts à l'effet de déterminer le nombre de membres représentants les salariés au Conseil de surveillance selon le nombre de membres siégeant au Conseil prévu par l'article L. 225-79-1 du Code de commerce ;

Résolution n°19 : Modifications des articles 17 et 23 des Statuts afin de supprimer le terme "jetons de présence" ;

Résolution n°20 : Modification de l'article 21 des Statuts afin de permettre l'adoption par le Conseil de surveillance, dans certains domaines, de décisions par voie de consultation écrite ;

À titre ordinaire

Résolution n°21 : Pouvoirs pour les formalités.

L'avis de réunion comportant le texte du projet de résolutions arrêté par le Directoire et le Conseil de surveillance a été publié au bulletin des annonces légales obligatoires du 25 mars 2020, bulletin n° 37.

I. Participation à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Mixte se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 autorisant la tenue de l'Assemblée hors la présence de ses actionnaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister, aucune carte d'admission ne pourra être adressée aux actionnaires qui en feraient la demande. Seuls les formulaires de vote par correspondance ou donnant pouvoir au Président de l'Assemblée seront pris en compte. Exceptionnellement, les actionnaires ayant transmis préalablement au présent avis de convocation une demande de carte d'admission pourront changer de mode de participation en transmettant dans les conditions définies ci-dessus le formulaire de vote donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou reprenant leur vote par correspondance.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, les actionnaires peuvent participer à cette Assemblée Générale :

- soit en votant par correspondance,

- soit en donnant pouvoir, pour se faire représenter, au Président de l'Assemblée Générale ou encore sans indication de mandataire. Dans ce dernier cas, le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Les actionnaires devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, à zéro heure, heure de Paris (soit le 28 avril 2020, zéro heure, heure de Paris) :

- **Pour l'actionnaire au nominatif** : Par l'inscription de ses actions sur les registres de la Société.

- **Pour l'actionnaire au porteur** : Par l'inscription de ses actions dans son compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité. Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire unique de vote.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au 28 avril 2020, zéro heure, heure de Paris, dans les conditions rappelées ci-dessus, pourront participer à cette Assemblée Générale.

B. Modes de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 autorisant la tenue de l'Assemblée hors la présence de ses actionnaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister, aucune carte d'admission ne pourra être adressée aux actionnaires qui en feraient la demande. Seuls les formulaires de vote par correspondance ou donnant pouvoir au Président de l'Assemblée seront pris en compte.

- **Pour l'actionnaire au nominatif** : Renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à CACEIS Corporate Trust – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

- **Pour l'actionnaire au porteur** : Demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'établissement teneur de son compte ou par lettre adressée ou déposée au siège social de la Société ou adressée à CACEIS Corporate Trust (adresse ci-dessus). Toute demande devra, pour être honorée, avoir été reçue par CACEIS Corporate Trust (adresse ci-dessus), ou au siège social de la Société, au plus tard six jours calendaires avant la date de réunion de cette Assemblée Générale, soit le 24 avril 2020 ;

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, datés et signés, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte, devront être reçus par la Société, ou CACEIS Corporate Trust, au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le **27 avril 2020**.

Compte-tenu de l'incertitude quant à la relève et l'acheminement des courriers par voie postale dans le contexte actuel lié au coronavirus, nous vous invitons à envoyer votre formulaire de vote (accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte pour les actionnaires au porteur) par voie électronique à l'adresse : actionnaires@tarkett.com

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

Cependant, l'Assemblée Générale se tenant à huis clos, les actionnaires ayant transmis préalablement au présent avis de convocation une demande de carte d'admission pourront exceptionnellement changer de mode de participation en transmettant dans les conditions définies ci-dessus le formulaire de vote par correspondance ou donnant pouvoir au Président de l'Assemblée.

L'actionnaire peut toutefois céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit avant le 28 avril 2020, à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le 28 avril 2020, à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin. Sera mise en place une retransmission audio en direct dont le lien d'accès sera mise en place le jour de l'Assemblée Générale et accessible sur le site internet de la Société : <https://www.tarkett.com/fr/content/assemblee-generale-2020>.

Notification de la révocation d'un mandataire par voie électronique :

Cependant, l'Assemblée Générale se tenant à huis clos, les actionnaires ayant préalablement au présent avis de convocation désigné un tiers mandataire pour le représenter à l'Assemblée générale, peut procéder à la révocation du mandataire et changer de mode de participation en transmettant dans les conditions définies ci-dessus le formulaire de vote par correspondance ou donnant pouvoir au Président de l'Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique. La révocation du mandataire pourra ainsi être effectuée selon les modalités suivantes :

- **Pour les actionnaires au nominatif** : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire révoqué.

- **Pour les actionnaires au porteur** : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 (ou par fax au 01.49.08.05.82). La révocation du mandataire exprimée par voie électronique, pour être valablement prise en compte, devra être effectuée au plus tard le 29 avril 2020 à 15h00 (heure de Paris), dernier jour ouvré avant la date de l'Assemblée Générale.

II. Questions écrites.

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, à compter de la publication de l'avis de convocation de l'Assemblée Générale et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale (soit le 24 avril 2020) adresser ses questions à l'attention du Président du Directoire (Tarkett - Direction juridique, 1, Terrasse Bellini - Tour Initiale - TSA 94200 - 92919 Paris la Défense Cedex), par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : actionnaires@tarkett.com. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Compte-tenu de l'incertitude quant à la relève et l'acheminement des courriers par voie postale dans le contexte actuel lié au coronavirus, nous vous invitons à privilégier l'envoi des questions et de votre attestation d'inscription en compte par voie électronique à l'adresse : actionnaires@tarkett.com

III. Droit de communication

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles dans les délais légaux, au siège social de la Société. Tous les documents et informations visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce destinés à être présentés à l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.tarkett.com/fr/content/assemblee-generale-2020>, depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée Générale, soit le **9 avril 2020**.

Compte tenu des mesures de confinement en place dans le contexte actuel lié au coronavirus, il est fortement recommandé de consulter le site internet de la Société ou d'adresser vos demandes par voie électronique à l'adresse suivante actionnaires@tarkett.com

Le Directoire

440098 - Petites-Affiches

PLUVALCA

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social :

**20 Rue de la Baume
75008 PARIS**

832 253 546 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le **30 avril 2020 à 11 heures** au siège social, 20, rue de

la Baume 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos à fin décembre 2019.

- Rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation des sommes distribuables pour le compartiment PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS.

- Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation des sommes distribuables pour le compartiment PLUVALCA INITIATIVES PME.

- Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation des sommes distribuables pour le compartiment PLUVALCA ALL CAPS.

- Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation des sommes distribuables pour le compartiment PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES.

- Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation des sommes distribuables pour le compartiment PLUVALCA BIOTECH (devenu PLUVALCA INNO SANTE).

- Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation des sommes distribuables pour le compartiment PLUVALCA MULTIBONDS.

- Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation des sommes distribuables pour le compartiment PLUVALCA EVOLUTION EUROPE.

- Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation des sommes distribuables pour le compartiment PLUVALCA MULTIMANAGERS.

- Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation des sommes distribuables pour le compartiment PLUVALCA EUROPE SMALL CAPS.

- Questions diverses.
- Pouvoirs pour formalités

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée générale, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré deux jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur

devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres sous la forme d'un enregistrement comptable de leurs titres, constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte.

Les actionnaires peuvent choisir l'une des formules suivantes :

- soit assister personnellement à l'assemblée ;
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et la composition des actifs de la société sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Le Conseil d'administration

440030 - Petites-Affiches

GENSIGHT BIOLOGICS

Société Anonyme au capital 820 684,05 Euros
Siège social : **74, rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris**
751 164 757 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **29 avril 2020 à 9 heures** au siège social(*).

(*) Avertissement :

Dans le contexte du Covid-19 et à la suite du confinement général des personnes en France, les modalités d'organisation de notre Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 29 avril 2020 ont évolué en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Nous vous informons que l'assemblée générale se tiendra sans la présence physique des actionnaires et nous vous demandons d'exprimer votre vote par correspondance ou de donner pouvoir au président.

Vous êtes invités à consulter régulièrement le site de la société : www.gensight-biologics.com

Par ailleurs, dans le cadre de la relation entre la société et ses actionnaires, la société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : ir@gensight-biologics.com. La société avertit ses actionnaires que, compte tenu des restrictions actuelles à la circulation, elle pourrait ne pas être en mesure de réceptionner les envois postaux qui lui sont adressés.

L'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

À caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Renouvellement de Monsieur Peter GOODFELLOW, en qualité d'administrateur,
5. Renouvellement de Madame Natalie MOUNT, en qualité d'administrateur,
6. Nomination de Kreos Capital (UK) Limited, en qualité de censeur,
7. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social,
8. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration,
9. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil,
10. Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce,
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michael WYZGA, Président du Conseil d'administration,
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bernard GILLY, Directeur Général,